



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 70157

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réforme annoncée du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Depuis 30 ans les radios associatives participent à l'essor culturel et économique des territoires. Elles sont des actrices essentielles à l'expression des citoyens, elles participent à la lutte contre toutes formes d'exclusion et sont les garantes de la démocratie locale. C'est pour cette raison que l'État avait instauré le FSER. Cette réforme ne devra pas menacer l'existence de nombreuses radios. Il s'agit d'un enjeu important pour nos territoires notamment ruraux. Les radios assurent une mission essentielle de communication sociale de proximité. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau FSER.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70157

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9990

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10836